



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET de l'OISE

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement de 4 terrains à bâtir et de construction de 15 logements individuels locatifs
au lieudit "les grands jardins" à Verneuil-en-Halatte

Maître d'ouvrage : Oise Habitat

Par arrêté préfectoral du 1er octobre 2015, sont prescrites, du mercredi 21 octobre 2015 au samedi 21 novembre 2015 inclus, sur le territoire de la commune de Verneuil-en-Halatte, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de 4 terrains à bâtir et à la construction de 15 logements individuels locatifs ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E15000171/80 du 23 septembre 2015 du tribunal administratif d'Amiens, M. Régis BAY, ingénieur en chef au CHI de Clermont en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Verneuil-en-Halatte aux dates et heures suivantes :

- le mercredi 21 octobre 2015 de 9 H 00 à 11 H 00
- le vendredi 30 octobre 2015 de 15 H 00 à 17 H 00
- le samedi 21 novembre 2015 de 9 H à 11 H 30.

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. René BROSSE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 32 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Verneuil-en-Halatte et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Verneuil-en-Halatte et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur par intérim


Sandrine GIRAULT

